



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERAL

ECE/TRADE/340
8 novembre 2004

ORIGINAL : ANGLAIS, FRANÇAIS
ET RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Huitième session, 10 et 14 mai 2004

**RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE**

POINTS MARQUANTS

A sa huitième session, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a approuvé :

Un document de synthèse exposant toutes les procédures et directives applicables dans le cadre du Comité, y compris les procédures intéressant les décisions à prendre entre les sessions et aux sous-groupes du Comité (par. 14 et 16).

La reconduction du mandat des sous-groupes ci-après des organes subsidiaires (par. 20 et 25) :

Groupe consultatif de l'immobilier (WP.5) ;

Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement (WP.5).

Équipe de spécialistes de la restructuration industrielle (WP.8) ;

Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité (WP.6 et 8) ;

Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat des jeunes (WP.8) ;

Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin (WP.8) ;

Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet (WP.8).

Sous les auspices du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6), la création d'une équipe spéciale des télécommunications ; ainsi que le mandat du Groupe consultatif de la surveillance du marché, approuvé en 2003.

Le nouveau mandat du WP.6 et un changement de nom : le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation s'appelle le « Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation » (par. 35).

Une proposition du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) visant à supprimer la Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation en englobant ses travaux dans ceux de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (par. 37).

Les dates de sa neuvième session : 23 au 27 mai 2005 (par. 55).

Le titre du Forum de 2005 : « Quinze ans de réforme du marché dans les pays en transition : nouveaux défis et nouvelles perspectives pour le secteur industriel » (par. 56) et le thème du Forum de 2006 : Coopération en matière de réglementation à l'appui des échanges internationaux (par. 57).

Note : On retrouvera tous les documents mentionnés dans le présent rapport sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trade/tips/docs/ctied8/listdoc04htm>.

1. Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a tenu sa huitième session les 10, 12, 13 et 14 mai 2004. Il a également organisé un Forum de haut niveau intitulé « La concurrence dans une Europe en mutation » les 11 et 12 mai.
2. Les représentants des pays suivants ont participé à la session : Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Des représentants de la Communauté européenne ont eux aussi pris part à la session.
4. Étaient également présents des représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Union internationale des télécommunications (UIT) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).
5. Étaient en outre présents des représentants des organisations intergouvernementales ci-après : Organisation de coopération économique de la mer Noire et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
6. Les représentants des pays suivants ont assisté à la session conformément à l'article 11 du mandat de la Commission économique pour l'Europe : Ghana, Iran (République islamique d') et Nouvelle-Zélande.
7. Les représentants des organismes suivants ont participé à la session sur l'invitation du secrétariat : ALP-T Tourism Firm, Association Est Rencontre Ouest, Association of Industrialists and Entrepreneurs of Serbia and Montenegro, BIA – Bulgarian Industrial Association, Business and Management University (BMU), CECIDE – CONGAI, CLAM General Secretariat, Commercial International Bank (Egypt) S.A.E., Consultant & Partners C.V., Consulting and Training Center « Adolat », Danish Plant Directorate, Davies & Davis Law Towers, EACCE, EPFL – École polytechnique fédérale de Lausanne, Ericsson Enterprise AB Sweden, Ernst & Young, European Economic and Social Committee, Galatasaray University, Global Executive and Consultants, Intertek International Ltd., IT Consultancy Engineering and Management Group Ltd., « Met-Fur-Servis » Ltd., OASIS–Organization for the Advancement of Structured Information Standards, PP « EKOR » Enterprise, Qualiservice GmbH, Small Business Foundation Albania, Stefanica Dutu & Partners, Swedish Board of Agriculture, Université « AI, J. Cuza » Iasi, Université de Genève, Women Manager Association of Republic of Moldova.

Point 1 – Adoption de l'ordre du jour

Documentation :

ECE/TRADE/339

Ordre du jour provisoire de la huitième session

Décisions prises

8. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire.

Point 2 – Élection du Bureau

Décisions prises

9. Il a été confirmé que le Président et les Vice-Présidents actuels du Comité, à savoir M. A. Safarik-Pstrosz (République tchèque) (Président) et M^{me} A. Öktem (Turquie), M. R. van Kuik (Pays-Bas) et M. T. Toichubaev (Kirghizistan) (Vice-Présidents) continueraient d'assumer leurs fonctions pour une année supplémentaire.

Point 3 – Discours liminaire

10. Le Président du Comité a présenté les principaux éléments des travaux du Comité et ses principales réalisations au cours de l'année écoulée.

Point 4 – Questions découlant de la cinquante neuvième session de la Commission économique pour l'Europe et des réunions intersessions du Bureau du Comité

Documentation :

| | |
|--------------|--|
| TRADE/2004/1 | Matters arising from the 59 th session of the United Nations General Assembly of Particular Relevance to the Committee for Trade, Industry and Enterprise Development |
| TRADE/2004/2 | Directives et procédures applicables dans le cadre du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise |

11. La Directrice de la Division du développement du commerce et du bois a présenté le document TRADE/2004/1, qui donne un résumé des décisions qui ont été prises au cours de la session annuelle de la CEE en février 2004 et sont susceptibles d'affecter les travaux du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

12. La Directrice a appelé l'attention des participants sur l'annexe I du document, qui demande aux organes subsidiaires principaux, y compris au Comité, de contribuer davantage au processus de planification du programme de travail, y compris en proposant des orientations et des domaines prioritaires. Elle a également souligné les procédures proposées par le Groupe d'experts du programme de travail (décrites à l'annexe II) pour faciliter les activités de coopération technique, procédures qui exigent des organes subsidiaires principaux qu'ils signalent tous les ans au Groupe d'experts du programme de travail de la CEE-ONU les domaines prioritaires en matière de coopération technique qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

13. Elle a également fait savoir au Comité que la Commission avait décidé de faire réaliser une évaluation indépendante approfondie du travail de la CEE à la lumière des transformations survenues dans l'architecture institutionnelle européenne et a indiqué que le Comité devrait participer à ce processus d'évaluation.

14. La Secrétaire du Comité a ensuite présenté le document TRADE/2004/2, qui regroupe toutes les procédures et directives déjà appliquées et celles qui sont proposées en un seul document de référence et introduit les trois questions qui étaient soumises à l'approbation du Comité :

- Procédure d'approbation applicable entre les sessions ;
- Procédure d'établissement et de reconduction des sous-groupes ;
- Directives relatives aux conventions pour les noms des sous-groupes, élaborées pour aider ceux qui ne sont pas familiarisés avec la structure de la CEE à mieux saisir l'importance respective des différents organes relevant du Comité et les distinctions entre ceux-ci.

Décisions prises

15. Le Comité a prié son Bureau d'apporter toute contribution demandée par la Commission économique pour l'Europe dans le cadre de la préparation de son programme de travail pour 2006-2007 et pour l'évaluation externe de la CEE prévue en 2004.

16. Le Comité a approuvé les propositions concernant l'application des nouvelles directives et procédures figurant dans le document ECE/TRADE/2004/2.

Point 5 – Programme de travail – Examen biennal et approbation des activités inscrites au budget (2004-2007)

Point 5.1 – Activités d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE ayant une incidence sur le programme de travail

Documentation :

| | |
|--------------|--|
| TRADE/2004/6 | Environnement et commerce – Activités du Comité des politiques de l'environnement intéressant le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise |
|--------------|--|

17. La Secrétaire du Comité a présenté le document TRADE/2004/6, décrivant les activités du Comité des politiques de l'environnement intéressant le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

18. La principale activité du Comité des politiques de l'environnement consiste à appuyer la mise en œuvre dans la région des conventions et protocoles de la CEE relatifs à l'environnement. Certains des programmes intersectoriels du Comité des politiques de l'environnement peuvent cependant donner lieu à une coopération avec le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, tels que le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et ses activités de sensibilisation et de diffusion d'informations. En outre, les relais multiplicateurs du Comité qui distribuent ses documents aux utilisateurs potentiels dans les pays en transition pourraient recevoir les documents pertinents du Comité des politiques de l'environnement, tels que les documents relatifs à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Décisions prises

19. Le Comité a pris note du document TRADE/2004/6.

Point 5.2 – Pratiques juridiques et commerciales (WP.5)Documentation :

TRADE/WP.5/2003/10 Rapport de la cinquante et unième session du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5) tenue du 17 au 19 novembre 2003

TRADE/2004/7 Les pratiques juridiques et commerciales internationales

20. Le secrétaire du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5) a présenté le rapport de la session de novembre 2003 du WP.5 (TRADE/WP.5/2003/10), un état des travaux entrepris depuis (TRADE/2004/7), et une déclaration du Président du WP.5, Bob Hall (Royaume-Uni), donnant de nouvelles précisions sur les travaux.

Décisions prises

21. Le Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (TRADE/WP.5/2003/10). Il a également approuvé, comme demandé, le renouvellement des mandats des sous-groupes suivants du Groupe de travail : Groupe consultatif de l'immobilier et Groupe consultatif de la protection et de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement. Le Comité a cependant noté qu'à l'avenir la demande de reconduction des sous-groupes devrait respecter les nouvelles procédures énoncées dans le document TRADE/2004/2, aux termes desquelles, notamment, un rapport complet sur ce que le sous-groupe a accompli doit être soumis au Comité.

22. Le Comité a pris note du document TRADE/2004/7.

Point 5.3 – Développement de l'industrie et de l'entrepriseDocumentation :

TRADE/WP.8/2004/15 Rapport sur la cinquième session du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8), tenue les 12 et 13 février 2004

TRADE/2004/8 Développement de l'industrie et de l'entreprise

23. M^{me} Tatiana Skameykina (Fédération de Russie), Vice-Présidente du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8), a rendu compte des activités de ce groupe. Elle a souligné les principales réalisations et les succès enregistrés par le WP.8 au cours de l'année écoulée, y compris la décision prise pendant sa dernière session de rationaliser le programme de travail en l'axant autour de trois grands thèmes cohérents qui se renforcent mutuellement : le développement industriel, l'économie du savoir et le développement des entreprises.

24. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables au regroupement des activités du sous-programme relatif au développement de l'industrie et de l'entreprise à l'intérieur de ces trois grandes catégories et ont encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts pour rendre plus homogènes certaines des activités du WP.8, en particulier dans le domaine de l'entrepreneuriat.

25. Les participants ont félicité le Groupe de travail pour les efforts qu'il déploie afin de créer des synergies tant avec d'autres organisations internationales qu'au sein du secrétariat. Ce dernier a été prié d'attribuer les ressources aux activités ayant la plus forte valeur ajoutée pour le bénéfice de tous les États membres.

Décisions prises

26. Le Comité a approuvé le rapport sur la cinquième session du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (TRADE/WP.8/2004/15). Il a également approuvé, comme demandé, le renouvellement des mandats des sous-groupes/équipes de spécialistes du Groupe de travail chargés de la restructuration industrielle, des systèmes de gestion de la qualité, de l'entrepreneuriat des jeunes, de l'entrepreneuriat féminin et du développement de l'entreprise via Internet. Le Comité a toutefois noté qu'à l'avenir la demande de reconduction des sous-groupes devrait respecter les nouvelles procédures énoncées dans le document TRADE/2004/2, aux termes desquelles, notamment, un rapport complet sur ce que le sous-groupe a accompli doit être soumis au Comité.

27. Le Comité a prié le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8) de revoir ses travaux et l'allocation de ses ressources en vue de mieux les cibler. Il a demandé au Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) de décider à sa session de novembre 2004 s'il entendait assumer la responsabilité des tâches de l'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité de déterminer les ressources requises et d'informer le Bureau du Comité.

28. Le Comité a pris note du document TRADE/2004/8.

Point 5.4 – Activités relevant directement du Comité

Documentation :

| | |
|--------------|---|
| TRADE/2004/9 | Activités relevant directement du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise |
|--------------|---|

29. La Secrétaire du Comité, M^{me} Virginia Cram-Martos, a présenté un aperçu général des principaux résultats pour 2003 des activités relevant du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise en 2003, ainsi que des changements par rapport aux activités initialement prévues pour l'exercice budgétaire 2003. Parmi les réalisations, on peut citer :

- **Le réseau de relais multiplicateurs** (chargés de promouvoir le travail du Comité aux niveaux national et régional) : début mai 2004, 59 organisations dans 27 pays en transition appartiennent à ce réseau. En outre, le Coordonnateur des relais multiplicateurs a entrepris une mission dans trois pays participants (Fédération de Russie, Kazakhstan et Kirghizistan) en novembre 2003.

- **La première édition de l'Annuaire du commerce**, qui répertorie les organisations importantes en matière de commerce dans chaque État membre de la CEE, a été publiée sur le site Web de la CEE en mars 2003 (à l'adresse suivante : http://www.unecce.org/trade/tips/tradedir/trddir_h.htm). Les États membres seront contactés en 2004 pour une mise à jour des informations concernant ces organisations dans leur pays.
- **Une nouvelle version du CD-ROM sur les « Normes, règles et pratiques applicables au commerce international »** sera publiée en 2004 et remplacera le CD-ROM publié en 2002 sous l'intitulé « les meilleures pratiques pour le commerce international » par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Le nouveau CD-ROM offrira un support multilingue et un moteur de recherche élaboré pouvant fonctionner dans les trois langues officielles de la CEE.

Changements importants par rapport au plan prévu initialement pour l'exercice 2002-2003

30. La secrétaire a signalé qu'au cours de l'année 2003, la CEE avait mené à bien un certain nombre d'activités relevant du Comité qui n'étaient pas prévues au budget de l'exercice 2002-2003 (lequel a été établi en 2000). Ces activités concernaient :

- Le soutien au Sommet mondial sur la société de l'information ;
- La mise en place du projet UNEDocs ;
- Le projet de renforcement du Compte de l'ONU pour le développement en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques dans la région méditerranéenne ;
- Des séminaires/ateliers sur le thème « Europe élargie » ; et
- Deux séminaires portant sur les liens entre facilitation du commerce et sécurité.

31. La délégation des États-Unis a demandé s'il était possible de mettre en place un projet commun avec les autres commissions régionales concernant le Sommet mondial sur la société de l'information. La Directrice de la Division du développement du commerce et du bois a répondu qu'une proposition intéressant le Compte de l'ONU pour le développement pour 2006-2007 était actuellement mise au point mais qu'aucun engagement notable n'avait encore été pris. En outre, tout projet de ce type relèverait de la CEE et non du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise car il concernerait plus d'un organe subsidiaire et leurs divisions d'appui.

Décisions prises

32. Le Comité a pris note du rapport sur les activités relevant directement du Comité au cours de l'année écoulée, publié sous la cote TRADE/2004/9. Il a également pris note avec satisfaction de la publication d'un CD-ROM, recueil de textes établis sous son égide en anglais, en français et en russe, avec des capacités de recherche dans les trois langues (ECE/TRADE/327).

Point 5.5 a) – Facilitation du commerce (CEFACT-ONU) : rapport du Conseiller régional pour la facilitation du commerce

33. Le Conseiller régional pour la facilitation du commerce a rendu compte de ses travaux, qui s'orientent autour de quatre grands axes : conseils relatifs aux orientations en matière de facilitation du commerce et aux questions relatives au commerce pour les pays en transition ; soutien aux organes nationaux de facilitation du commerce (comités « PRO ») ; projets concrets visant à promouvoir la facilitation du commerce et l'application des normes internationales en la matière, y compris des normes de la CEE ; et coopération avec d'autres initiatives régionales et institutions nationales et internationales.

34. Au cours de l'année écoulée, parmi ses nombreuses activités visant à promouvoir les travaux du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise en matière de facilitation du commerce, le Conseiller régional a : contribué à l'organisation d'une réunion de la CEE sur la facilitation du commerce et la sécurité en novembre 2003 ; préparé une publication spéciale en russe pour promouvoir la facilitation du commerce en Fédération de Russie ; œuvré pour renforcer la coopération dans le cadre du projet tchèque d'assistance technique dans certains pays en transition d'Europe orientale ; renforcé la coopération avec le Pacte de stabilité ; et organisé, avec le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI) un atelier sur le thème suivant « Gestion de la mondialisation, facilitation du commerce et accession à l'OMC » qui se tiendrait à Sarajevo les 3 et 4 juin 2004.

Décisions prises

35. Le Comité a pris note du rapport oral du Conseiller régional pour la facilitation du commerce.

Point 5.5 b) – Facilitation du commerce (CEFACT-ONU)

Documentation :

| | |
|--------------------------|--|
| TRADE/CEFACT/2003/21 | Report of the 9 th session of the Centre for Trade Facilitation and Electronic Business (UN/CEFACT) |
| TRADE/2004/10 | Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) – Résumé des principales activités et des principaux faits nouveaux |
| TRADE/CEFACT/2004/Misc.1 | Report of the UN/CEFACT Steering Group Chairman |

36. Le Président du Groupe directeur du CEFACT-ONU, M. Ray Walker (Royaume-Uni), a informé le Comité des faits nouveaux intervenus dernièrement en ce qui concerne le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), tels qu'ils sont décrits dans le document TRADE/CEFACT/2004/Misc.1. Les questions importantes qui seraient examinées au cours de la prochaine réunion du CEFACT-ONU, du 17 au 19 mai 2004, comprenaient notamment la mise au point définitive de la structure du Centre, une proposition de projet concernant un fournisseur de services d'appui et la politique en matière de droits de propriété intellectuelle. À sa session, le CEFACT-ONU examinerait également la manière de renforcer ses travaux en matière de facilitation du commerce et de les coordonner avec ceux concernant les normes en matière de commerce électronique afin que ces deux activités puissent se développer harmonieusement dans le contexte de l'ONU.

Décisions prises

37. Le Comité a approuvé le rapport de la neuvième session du CEFACT-ONU (TRADE/CEFACT/2003/21), qui s'était tenue en 2003, et a pris note du document TRADE/2004/10. Il a également pris note du document TRADE/CEFACT/2004/Misc.1.

38. Dans la perspective des débats importants qui sont susceptibles d'avoir lieu à la session du CEFACT-ONU du 17 au 19 mai 2004, le Comité a demandé à son président de faire savoir au CEFACT-ONU que le Comité souhaite, qu'en cas d'adoption de nouvelles structures, de nouveaux cahiers des charges ou de nouvelles procédures, il soit dûment tenu compte des principes directeurs suivants :

- Rétablissement d'un juste équilibre entre les travaux consacrés à la facilitation du commerce non électronique et l'établissement de normes relatives aux transactions électroniques ;
- Stabilisation de la structure organisationnelle du Centre suivant les directives et procédures récemment adoptées telles qu'elles figurent dans le document TRADE/2004/2 ;
- Prise en considération des attentes du système des Nations Unies ; et
- Exigence d'une plus grande transparence et de bonne gouvernance.

Point 5.6 – Politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6)

Documentation :

| | |
|--------------------------|---|
| TRADE/WP.6/2003/16 | Rapport de la treizième session du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) |
| TRADE/WP.6/2003/16/Add.1 | Additif au rapport de la treizième session du WP.6 – International Seminar on Regional Experiences in Good Governance for Regulatory Practices (with special reference to the Balkan countries) |
| TRADE/WP.6/2003/16/Add.2 | Additif au rapport de la treizième session du WP.6 – Terms of Reference of the WP.6 and its Ad Hoc Groups of Experts |
| TRADE/2004/11 | WP.6 – Résumé des principales activités et faits nouveaux |

39. Le Président du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6), M. Christer Arvius, a souligné les faits nouveaux survenus concernant les activités et les projets du Groupe de travail. Il a notamment rendu compte des résultats du séminaire international qui s'est tenu en novembre 2003 sur les expériences régionales acquises en matière de pratiques réglementaires, et qui a porté en particulier sur les obstacles d'ordre réglementaire entravant les échanges dans la région des Balkans.

40. Le Président a mis en lumière les travaux du WP.6 concernant les projets sectoriels et régionaux fondés sur la recommandation « L » (« Modèle international pour l'harmonisation technique »). Il s'agit notamment des activités suivantes :

- Travail avec le Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie, y compris aide au Conseil en 2003 pour l'élaboration d'un accord sur la mise au point de règlements techniques uniformes pour les pays de la CEI qui devrait être signé en 2004 ;
- Avec l'appui de l'Agence suédoise pour le développement international, un projet concernant l'harmonisation des réglementations dans la région des Balkans ;

- Au niveau sectoriel, l'« Initiative concernant les télécommunications de la CEE » qui a pour objet d'harmoniser les réglementations techniques pour un certain nombre de produits de télécommunication. Cette initiative est appuyée par le secteur public de télécommunications et le secteur privé dans la région de la CEE et au-delà. Une équipe spéciale des télécommunications a été créée en novembre 2003 pour gérer ce projet ;
- Un nouveau projet sectoriel, l'« Initiative concernant le matériel de terrassement », a été lancé en 2003 à la demande des représentants de ce secteur en Europe, en Amérique du Nord et au Japon.

41. Le Groupe consultatif de la surveillance du marché (groupe « MARS »), qui s'était réuni pour la première fois en septembre 2003, étudie une proposition visant à organiser un deuxième Forum international sur la surveillance des marchés en automne 2005.

42. Par le passé, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise avait recommandé à ses organes subsidiaires de revoir leur mandat afin de tenir compte de l'ensemble des mandats de l'ONU. En conséquence, le WP.6 a revu son mandat et a recommandé que son nom soit modifié et devienne le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, ceci afin de mieux rendre compte de ses activités.

Décisions prises

43. Le Comité a adopté le rapport (TRADE/WP.6/2003/16 et TRADE/WP.6/2003/16/Add.2) du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6). Comme ce dernier le lui avait demandé dans son rapport et dans le document TRADE/2004/11, le Comité a en outre approuvé :

- La création d'une équipe spéciale des télécommunications et son mandat ;
- Le mandat du Groupe consultatif de la surveillance des marchés ;
- Le nouveau mandat du WP.6 tel qu'il figure à l'annexe du document TRADE/2004/11 ;
- Le changement d'appellation du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation qui devient le « Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation ».

44. Le Comité a pris acte des autres éléments du document TRADE/2004/11.

Point 5.7 – Normes de qualité des produits agricoles (WP.7)

Documentation :

TRADE/WP.7/2003/6 Rapport de la cinquante neuvième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7)

TRADE/2004/12 Travaux sur les normes de qualité des produits agricoles (WP.7)

45. Le Président du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, M. David Priester (États-Unis), a présenté le document TRADE/2004/12 qui résume les principaux résultats obtenus au cours de l'année écoulée par le Groupe de travail. Le nombre de participants avait augmenté et des progrès avaient été réalisés dans tous les domaines de travail à savoir :

- La création et la mise à jour des normes de qualité (20 normes ont été mises à jour et 2 nouvelles normes ont été créées) ;
- La coopération avec d'autres organisations, et en particulier avec la Commission européenne, la FAO, l'OCDE, l'OMS, le Conseil de coopération économique de la mer Noire et les autres commissions régionales de l'ONU ; et
- L'organisation et la participation aux activités de mise en œuvre, par exemple le séminaire international sur la mise en œuvre de la norme pour la viande bovine qui s'est tenu à Moscou et l'atelier sur le commerce international des produits agricoles à Chisinau.

46. Il est prévu dans les budgets 2006-2007 d'étendre les activités à davantage de pays afin de promouvoir l'application uniforme des normes de qualité et une concurrence loyale dans le commerce international.

47. Afin de rationaliser ses activités, le Groupe de travail a proposé au Comité de supprimer la Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation et d'intégrer ses travaux à ceux de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes.

48. La délégation de la Commission européenne a indiqué que l'application des normes par la Commission démontrait le soutien qu'elle apportait à cette activité. Elle s'est félicitée de savoir que le secrétariat entendait intensifier les activités de mise en œuvre et a fait savoir que les conseillers régionaux de la CEE ou éventuellement un conseiller régional spécial pour l'agriculture pourraient appuyer ces activités.

49. La délégation de la Fédération de Russie a affirmé que ces travaux revêtaient pour elle la plus haute priorité et qu'elle comptait demeurer très active dans ce domaine. Elle a remercié le secrétariat de son travail mais a estimé qu'il était temps d'y consacrer davantage de ressources et a appuyé la proposition de la Commission européenne visant à utiliser à cette fin le système des conseillers régionaux. Elle demeurait très intéressée par les questions relatives aux organismes génétiquement modifiés et souhaitait que ce sujet soit examiné par le WP.7. En outre, elle estimait que les activités de mise en œuvre devaient se concentrer en particulier sur les pays non adhérents.

50. La Directrice de la Division du développement du commerce et du bois a rappelé que les services de secrétariat du WP.6 et du WP.7 n'étaient assurés pour chacun que par un administrateur, que ces responsables s'acquittaient bien de leur tâche mais qu'ils avaient atteint la limite de ce qui était faisable. Elle a fait savoir que la Division avait demandé qu'un autre poste P-2 partagé entre le WP.6 et le WP.7 soit prévu au budget 2006-2007.

51. Le Président du Comité, M. Safarik-Pstrosz, a souligné l'incidence générale qu'avaient les travaux du Comité et a ajouté que des ressources supplémentaires étaient nécessaires dans ce domaine, précisant que cette question serait examinée par le Bureau élargi.

Décisions prises

52. Le Comité a adopté le rapport (TRADE/WP.7/2003/6) de la cinquante neuvième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles. Il a approuvé la proposition figurant dans le document TRADE/2004/12 de supprimer la Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation dont les travaux seront inclus dans ceux de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, et a pris acte des autres éléments du document TRADE/2004/12.

Point 5.8 – Débat de concertation

53. Après une brève introduction du Président du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, les participants ont examiné la question suivante : « En poursuivant ses objectifs, quelles sont les activités auxquelles le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise devrait accorder la priorité ? ».

54. Comme les délégués l'ont demandé, les principaux points soulevés au cours du débat sont repris dans l'additif au présent rapport (TRADE/2004/340/Add.1).

Décisions prises

55. Le Comité a prié ses organes subsidiaires de prendre en considération dans leurs travaux les résultats des discussions qui avaient eu lieu dans le cadre du Forum et des conclusions des rapporteurs sur les sessions du Forum. Le Comité a demandé que le secrétariat et le Bureau fournissent à ses organes subsidiaires un résumé des débats concernant les principales directions à suivre dans l'examen des questions relatives au développement, à la mise en œuvre et au renforcement des capacités intéressant leurs travaux.

56. Le Comité a prié le Bureau et ses organes subsidiaires d'accorder une attention particulière aux questions relatives à la mise en œuvre et de participer au processus de mobilisation des ressources en coopération avec le secrétariat et les États membres.

57. Le Comité a prié le secrétariat de transmettre par écrit aux missions des États membres les principaux résultats et conclusions du Forum et des débats qui ont eu lieu au titre de ce point de l'ordre du jour. L'objectif des débats du Forum n'était pas de parvenir à un consensus, si bien que la mention d'un point de vue donné ne témoigne pas de l'accord ou du désaccord du Forum ou de la CEE.

Point 5.9 – Approbation du programme de travail pour 2004-2007Documentation :

| | |
|------------------------------|--|
| TRADE/ <u>2002</u> /16/Add.1 | Proposed Prioritization of Activities |
| TRADE/2004/3 | Review of Programme of Work Implementation for 2002-2003 |
| TRADE/2004/4 | Projet de programme de travail pour 2004-2007 – Orientations stratégiques |
| TRADE/2004/4/Corr.1 | Rectificatif à la version anglaise uniquement |
| TRADE/2004/4/Add.1 | Projet de programme de travail pour 2004-2007 – Sous-programme relatif au développement du commerce : description des activités |
| TRADE/2004/4/Add.2 | Projet de programme de travail pour 2004-2007 – Sous-programme relatif au développement du commerce : description des activités |
| TRADE/2004/4/Add.3 | Projet de programme de travail pour 2004-2007 – Sous-programme relatif à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise : description des activités |

partenaires des organisations internationales, le secteur privé, des organismes régionaux et des organisations non gouvernementales dans des domaines tels que la facilitation du commerce, les politiques de normalisation, les normes de qualité des produits agricoles et les meilleures pratiques industrielles. La coopération avec d'autres organisations permet d'éviter les doubles emplois et de veiller à ce que les travaux soient menés de façon aussi efficace que possible. Les délégations ne doivent toutefois pas oublier que le secrétariat doit disposer de ressources suffisantes pour que la coopération puisse être utile.

65. À titre d'exemple, le secrétariat a brièvement présenté le système du guichet unique pour le dédouanement des importations et des exportations, actuellement mis au point en coopération avec l'Organisation mondiale des douanes, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de nombreuses organisations industrielles. Ce dispositif vise à intégrer la facilitation du commerce et la sécurité grâce à une information anticipée. En matière de sécurité des échanges, on peut citer également la conférence qui avait été organisée conjointement en novembre avec l'Organisation mondiale des douanes et la participation active de la Division des transports de la CEE. À la suite de cette conférence, la CEE a été instamment priée de poursuivre ses travaux sur cette question et elle s'est depuis efforcée avec d'autres institutions compétentes de mettre en place une approche multilatérale permettant d'assurer la facilitation du commerce.

66. La délégation de la Commission européenne a remercié le secrétariat des travaux qu'il avait entrepris en matière de commerce et de sécurité en coopération avec l'OSCE. Elle a estimé que c'était là un domaine important et qu'une telle coopération pouvait être très profitable. La Commission européenne devrait organiser une conférence technique sur ce sujet en septembre 2004 et tiendra la CEE informée de tout fait nouveau.

Décisions prises

67. Le Comité a pris note du document TRADE/2004/18.

Point 8.2 – Activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre ; rapport sur l'atelier consacré à la convergence des réglementations dans les pays non adhérents dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne

Documentation :

| | |
|---------------|--|
| TRADE/2004/19 | Renforcement des capacités et coopération technique à l'appui du programme de travail |
| TRADE/2004/20 | Rapport sur l'atelier consacré à la convergence des réglementations dans les pays non adhérents dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne (tenu les 7 et 8 novembre 2003 à Athènes (Grèce)) |

68. Le chef par intérim du Service des solutions pour le commerce mondial de la Division du développement du commerce et du bois de la CEE, M. Jean Kubler, a présenté le document TRADE/2004/19 qui décrit les activités du Comité en matière de renforcement des capacités et de mise en œuvre. Il a ensuite appelé l'attention des délégations des pays à économie en transition, et en particulier de ceux d'entre eux à faible revenu, sur plusieurs activités de renforcement des capacités qui pourraient être mises en œuvre ou transposées dans leur pays et il a demandé aux délégués leur avis concernant l'importance de ces activités. Il a notamment décrit les projets spécifiques suivants :

- **Projet d'assistance technique dans le domaine de la facilitation du commerce réalisé conjointement par la CEE et la République tchèque.** Ce projet s'adresse aux représentants des pouvoirs et organismes publics compétents et du secteur privé et vise à mettre en œuvre de manière plus efficace les mesures de facilitation du commerce au niveau national. La CNUCED a contribué à l'administration du projet, mais en 2004 cette fonction sera reprise par la CEE. Le secrétariat remercie la République tchèque de son appui généreux à ce projet.
- **Renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques dans la région méditerranéenne.** Ce projet, financé en 2002 et 2003 par le Compte pour le développement de l'ONU visait à accroître, grâce à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques, la compétitivité des entreprises, et en particulier des petites et moyennes entreprises (PME) des pays n'appartenant pas à l'Union européenne dans la région méditerranéenne. Ce projet a été réalisé conjointement par la CEE, la CESAO et la CEA, sous la direction de la CEE. Un certain nombre d'outils d'apprentissage électroniques ont été mis au point dans le cadre du projet et peuvent être désormais utilisés dans d'autres activités de renforcement des capacités.
- **Extensions des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs).** Ce projet propose des modèles de documents commerciaux sur papier et sur support électronique fondés sur les normes et les pratiques optimales de la CEE en la matière afin de faciliter le traitement informatisé des documents et la validation et l'harmonisation des procédures en la matière. UNeDocs a récemment publié une série de documents internationaux qui consistent en 12 documents commerciaux clefs qui peuvent être utilisés sur Internet. La mise en œuvre de ce projet dépendra des ressources externes disponibles. Le secrétariat a remercié le Comité pour la simplification des procédures du commerce international (SITPRO) et le Gouvernement suisse de l'appui qu'ils ont apporté à cette initiative.
- **Atelier sur le renforcement des capacités des organismes de facilitation du commerce, Genève, octobre 2004.** Le secrétariat, en coopération avec le SITPRO (Royaume-Uni) et la Banque mondiale, prévoit un atelier sur le renforcement des capacités des organismes nationaux de facilitation du commerce (organismes PRO) en octobre 2004. Cet atelier visera à améliorer les connaissances et les compétences des organismes PRO pour les rendre mieux à même de mettre en œuvre et d'encourager les initiatives nécessaires en matière de facilitation du commerce dans leur pays et leur région.

69. La Directrice de la Division du développement du commerce et du bois a rendu compte de l'atelier sur le thème « Élargissement de l'UE : convergence des réglementations dans les pays non adhérents » organisé par la CEE, le Ministère grec des affaires étrangères et l'Institut des relations internationales de l'Université Panteion les 7 et 8 novembre 2003 à Athènes. Les participants ont examiné la manière dont les pays non adhérents d'Europe méridionale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale pouvaient renforcer leur coopération commerciale et économique avec l'UE élargie en harmonisant leur législation ainsi que leurs réglementations et normes techniques. L'atelier a été considéré comme un bon outil de renforcement des capacités et a été très apprécié par les participants.

Décisions prises

70. Le Comité a approuvé les orientations concernant les activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre exposées dans le document TRADE/2004/19, et a pris note du document TRADE/2004/20.

Point 8.3 – Activités intersectorielles dans les domaines du développement durable, de la parité entre les sexes et des techniques d’information et de communication au service du développement

Documentation :

| | |
|---------------|--|
| TRADE/2004/21 | Activités intersectorielles dans les domaines du développement durable, de la parité entre les sexes et des techniques d’information et de communication au service du développement, y compris le Sommet mondial sur la société de l’information. |
|---------------|--|

71. Le secrétariat a présenté le document TRADE/2004/21 consacré aux activités intersectorielles et a souligné leur importance au sein du système de l’ONU.

Décisions prises

72. Le Comité a pris note du document TRADE/2004/21.

Point 9 – Questions diverses

Documentation :

| | |
|---------------|--|
| TRADE/2004/22 | Dates of next session: Topics for 2005 and 2006 Forums and Policy Segments |
|---------------|--|

Dates de la session suivante

Décisions prises

73. Le Comité est convenu de tenir sa neuvième session du 23 au 27 mai 2005.

Thèmes des forums et des débats d’orientation de 2005 et 2006

74. Au cours du débat concernant les forums, les participants ont notamment signalé qu’ils souhaitaient que les réunions par petits groupes soient maintenues ; que les forums soient consacrés à des sujets orientés vers l’avenir ; et qu’une certaine continuité soit assurée entre les forums d’une année à l’autre.

Décisions prises

75. Le Comité a approuvé la proposition faite pour le forum de 2005, le titre de ce dernier étant désormais « Quinze ans de réforme du marché dans les pays en transition : nouveaux défis et nouvelles perspectives pour le secteur industriel ».

76. Le thème du forum de 2006 (Coopération en matière de réglementation à l’appui des échanges) a été approuvé mais le Bureau a toutefois été prié, en coordination avec le WP.6, de proposer un titre plus attrayant.

77. Le Comité a en outre demandé que le CEFACT-ONU consacre en 2005 un forum aux questions relatives aux chaînes d'approvisionnement et à la sécurité.

78. Le Comité a évalué le travail du Bureau élargi et a constaté qu'il avait été très efficace. Par conséquent, et pour renforcer encore l'action du Comité, il a demandé au Bureau et au secrétariat de faire parvenir aux missions les rapports des réunions du Bureau élargi et les projets de décision de chaque session du Comité 10 jours à l'avance. Il a invité le Bureau élargi à étudier d'autres propositions visant à améliorer l'interaction entre les sessions du Comité et les forums.

* * * * *